



OFFRE D'EMPLOI

Envoyer CV et lettre de motivation à Monsieur le Maire

Hôtel de Ville - Place de la Mairie

06570 - SAINT PAUL DE VENCE

Ou accueil@saint-pauldevence.fr

Date : 08/12/2021

Poste concerné : **Policier municipal**

Fonctionnaire titulaire

Police municipale

Missions/Description du poste

Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique :

- ✚ Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire sur son territoire d'intervention
- ✚ Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur
- ✚ Gérer des missions d'ilotage
- ✚ Veiller au respect du code de la route et du stationnement
- ✚ Surveiller la sécurité aux abords des écoles et crèches
- ✚ Veiller au bon déroulement des manifestations publiques
- ✚ Contrôle du respect des arrêtés municipaux

Rédaction et transmission d'écrits professionnels :

- ✚ Rendre compte, par écrit et/ou par oral, à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises
- ✚ Etablir et rédiger des rapports d'activités, des comptes rendus de mission d'ilotage et de prévention, et les actes administratifs courants
- ✚ Suivre l'évolution des textes législatifs et réglementaires

Accueil et relation avec les publics :

- ✚ Accueillir et orienter les publics sur la voie publique et au sein du service
- ✚ Ecouter, accompagner une personne en difficultés
- ✚ Porter assistance aux usagers en situation de crise ou d'urgence
- ✚ Veiller au maintien du bon fonctionnement et à la conformité des moyens et des matériels (parc auto- informatique - radiocommunication)
- ✚ Gestion et contrôle des objets trouvés
- ✚ Etre médiateur: conflits de voisinage

Poste à pourvoir le : 18/01/2022

Rémunération : Statutaire selon grade échelon du candidat

Horaire/Conditions de travail : Travail hebdomadaire annualisé à 37,5h en brigades de roulement ajustables en fonction de la saisonnalité et tous les jours

Présence par tous temps à l'extérieur

Travail en équipe, en binôme voire seul / port de l'uniforme et carte de police obligatoire

Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public

Rythme de travail très variable en fonction des événements, régime d'astreinte possible

Formation initiale et continue obligatoires (cat. C = 5 ans)

Exercice professionnel soumis à des conditions réglementaires d'agrément et d'assermentation

Autorisation de port d'arme délivrée par le préfet avec obligation de formation préalable à l'armement et continue au maniement des armes

Titulaire du permis B